

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 8 octobre 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Étaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Christine HUBLEUR

Absents excusés : Agnès LAPLAZA, Dimitri CHABOD, Colette CHAPUIS

Pouvoir de : Colette Chapuis à Danièle Tartrat, de Agnès Laplaza à Yvan Guignot

Secrétaire de séance : Christine BESOMBE JOLLY

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

### **RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX:**

M. le Maire rappelle que des parcelles communales sont louées sous forme de bail rural à différents agriculteurs du secteur. Deux d'entre eux sont à renouveler. L'un au GAEC Marcelet Didier, le second à l'EARL des Champs Colomb. Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle les baux de la manière suivante :

- Bail du 01/01/2021 au 31/12/2029 au nom du Gaec Marcelet

- Bail du 01/01/2022 au 31/12/2026 au nom de l'Earl des Champs-colomb (durée réduite pour à terme effectuer un regroupement avec les baux en cours)

Les baux seront révisés annuellement selon l'indice des fermages et feront l'objet d'un état des lieux.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CRÉDITS:**

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune concernant l'opération façade lors de la dernière réunion de conseil municipal. Afin de pouvoir mandater la subvention votée il y a lieu d'effectuer un virement de crédit au bon article. Après consultation, le conseil municipal valide l'écriture suivante :

- augmentation de crédits à l'article 6745 (subvention personnes de droits privés) de 500€

- diminution de crédits de l'article 615221 (bâtiments publics) de 500€

### **TRAVAUX DE RESTAURATION SUR CLOCHE CLASSÉE :**

Lors de la réunion de juillet le conseil municipal a confié la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la cloche classée à M. Cohendet, architecte également en charge des travaux du clocher. Un expert campanaire a été missionné pour effectuer un état des lieux de cette cloche et a émis des prescriptions pour sa restauration (avec notamment des révisions sur le beffroi). Des devis ont été demandés et sont présentés par M. le Maire avec un récapitulatif global des recettes/dépenses de l'ensemble des projets cloches-clocher. Après débat, et sous réserve des subventions accordées, le conseil municipal :

- valide les devis (cloche classée + petite cloche et escalier d'accès) de l'entreprise Frotey pour un montant de 25 806€HT,

- valide le devis de 6 457€ HT de l'entreprise Pateu et Robert pour la restauration du beffroi,

- demande des subventions auprès de la DRAC et du conseil départemental,

- autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Dans le cadre des travaux en cours et si l'enveloppe le permet un devis concernant le nettoyage et l'entretien des contreforts sera demandé afin que la réfection du bâtiment soit complète.

### **BULLETIN MUNICIPAL 2021 :**

M. le Maire rappelle que le bulletin municipal doit paraître pour la fin d'année, qu'il y a lieu de rechercher les sponsors dès maintenant et de réclamer les articles aux différents acteurs de la vie communale. Il demande si le tarif est reporté pour cette année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'encart à 50€.

### **CAF : CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE 2021-2025 :**

M. le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) souscrit avec la caisse d'allocation familiale (CAF) est arrivé à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En lieu et place, la CAF propose une convention globale territoriale qui permettrait d'élargir les domaines traités (notamment la parentalité, l'animation de la vie sociale, etc...) et d'organiser des rencontres entre les acteurs du territoire graylois afin de favoriser les échanges. Le conseil

municipal valide à l'unanimité cette nouvelle convention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL :**

Un logement communal a été libéré en aout dernier. Des travaux sont à envisager pour une mise aux normes notamment terme d'isolation thermique. L'isolation phonique serait un plus également. Des maîtres d'œuvre ont été consultés pour une aide dans ce projet. Après débat et au vu de l'estimation du montant des travaux probable, le conseil municipal demande à M. le Maire de faire évaluer la vente du bâtiment entier.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La défense incendie doit être réalisée pour la fin du mois.
- Les travaux de voirie sont terminés.
- La remise en état du monument au mort sera réalisée avant le 1<sup>er</sup> novembre
- Le busage de la source de la décharge devrait également avoir lieu avant la fin du mois
- L'opération « biodéchets » menée par le sictom a pris du retard et devrait être mise en place pour la fin d'année 2021.
- M. le Maire interroge l'assemblée quant-au devenir du terrain acheté en début d'année rue des bergeries. Revente de la parcelle en zone U ? peut-on la proposer à Habitat 70 ?
- Le projet d'aménagement de la rue du val de saône doit avancer, afin de coordonner l'ensemble des travaux (voirie, eau/assainissement, ligne téléphonique, électrification, etc...) les élus pensent à adhérer à un service d'assistance technique
- Cérémonie du 11 novembre aura bien lieu suivie d'un vin d'honneur voire d'un repas
- **Enquête publique concernant la modification du PLUi en cours**, le commissaire enquêteur sera présent le 19 octobre 2021 après midi en mairie. Les modifications portent sur le règlement des murs/clôtures d'enceinte et la modification du zonage.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



**RESTAURATION de la CLOCHE CLASSÉE**  
aux MONUMENTS HISTORIQUES  
prévue concomitamment à la  
restauration du clocher.  
**La fondation du patrimoine est**  
**toujours active. Vos dons seront**  
**déduits de vos impôts sur le revenu.**

POUR LA RESTAURATION DE  
L'EGLISE SAINT  
MAURICE  
DE GRAY LA VILLE  
Haute Saône

FONDATION



DU PATRIMOINE

